

Habilitation électrique H1V - travaux électriques - domaine haute tension - travaux au voisinage

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Construction/bâtiment/toutes industries/agriculture**

Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations :

création, modification d'une installation ;
remplacement d'un coffret, d'une armoire ;
etc.

Code(s) NAF : **41.20B**, **43.31Z**

Code(s) NSF : **233**, **230r**, **233s**

Code(s) ROME : **F1606**, **F1601**, **F1607**, **F1608**, **I1203**

Formacode : —

Date de création de la certification : **22/09/2010**

Mots clés : **prévention contre le risque électrique**,
exécutant, **Haute-tension**,
travaux d'ordre électrique au voisinage

Identification

Identifiant : **1647**

Version du : **22/01/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4244-11 du code du travail)
- NF C 18-510 Opérations sur les ouvrages et installations électriques. Prévention du risque électrique. Janvier 2012 - Norme d'application - volontaire. www.boutique-afnor.org

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui sont confiées

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Habilitation délivrée par l'employeur (article R.4544 10 du code du travail)

Descriptif général des compétences constituant la certification

Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique

Avoir un comportement adapté à la situation (risques)

Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de chantier, du chargé de travaux ou de l'employeur.

Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique

Baliser et surveiller la zone des opérations

Public visé par la certification

Tous publics

Modalités générales

La formation doit comprendre une partie théorique et une partie pratique

Elle peut être réalisée dans l'entreprise ou par un organisme extérieur.

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention

Une compétence technique

Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes

Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun

Compétences évaluées

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations non-électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations précisément définies.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

H1V

Certificateur(s)

- organisme de formation ou employeur

Centre(s) de passage/certification

- non

La validité est Temporaire

Habilitation annuelle de l'employeur et durée de validité des composantes acquises de 3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Avis après formation

Plus d'informations

Statistiques

Non-disponibles

Autres sources d'information

Edition INRS ED 6127